



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/53
25 novembre 2019

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quatrième réunion
Montréal, 16 – 20 décembre 2019

PROPOSITION DE PROJET : JORDANIE

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche) Banque mondiale et ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Jordanie

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan d'élimination des HCFC (Phase II)	Banque mondiale (principale), ONUDI	77 ^e	50% d'ici 2022

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2018	25,74 (tonnes PAO)
---	--------------	--------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)							Année : 2018		
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22				1,93	23,82				25,74
HCFC-141b dans polyols prémélangés importés		24,21							24,21

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 - 2010 :	83,0	Point de départ des réductions globales durables :	94,29
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	70,3	Restante :	23,99

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2019	2020	2021	Total
Banque mondiale	Élimination des SAO (tonnes PAO)	14,76		7,79	22,55
	Financement (\$ US)	1 084 503		572 157	1 656 660
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	7,88	0,00	0,97	8,85
	Financement (\$ US)	578 709	0	71 085	649 794

(VI) DONNÉES DU PROJET			2016	2017	2018	2019*	2020	2021	2022	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			74,7	74,7	74,7	74,7	53,95	53,95	53,95	n/a
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			70,50	66,40	66,40	66,40	53,95	53,95	41,50	n/a
Financement convenu (\$US)	Banque mondiale	Coûts de projet	526 956	0	1 013 554	0	0	534 726	0	2 075 236
		Coûts d'appui	36 887	0	70 949	0	0	37 431	0	145 267
	ONUDI	Coûts de projet	392 171	0	540 849	0	0	66 435	0	999 455
		Coûts d'appui	27 452	0	37 859	0	0	4 650	0	69 961
Fonds approuvés par ExCom (\$ US)	Coûts de projet		919 127	0	0	0	0	0	0	919 127
	Coûts d'appui		64 339	0	0	0	0	0	0	64 339
Total des fonds demandés pour approbation à la présente réunion (\$ US)	Coûts de projet		0	0	0	1 554 403	0	0	0	1 554 403
	Coûts d'appui		0	0	0	108 808	0	0	0	108 808

* La deuxième tranche aurait dû être soumise en 2018.

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la Jordanie, la Banque mondiale, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), au coût total de 1 663 211 \$US, comprenant 1 013 554 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 70 949 \$US pour la Banque mondiale, et 540 849 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 37 859 \$US pour l'ONUDI¹. La demande inclut un rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC pour la période 2016 à 2018 et le plan de mise en oeuvre de la tranche pour 2020-2021.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement de la Jordanie a déclaré une consommation de 25,74 tonnes PAO de HCFC en 2018 qui est inférieure de 69 pour cent à la valeur de référence des HCFC pour la conformité. La consommation de HCFC pour la période 2014-2018 est présentée dans le Tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC en Jordanie (données de l'article 7 pour 2014-2018)

HCFC	2014	2015	2016	2017	2018	Référence
Tonnes métriques (tm)						
HCFC-22	747,57	1 005,00	766,00	458,28	468,09	985,30
HCFC-141b	169,10	170,10	0,00	0,00	0,00	261,70
Sous-total (tm)	916,67	1 175,10	766,00	458,28	468,09	1 247,00
HCFC-141b dans des polyols prémélangés importés	150,00	180,00	225,00	235,70	220,00	102,82*
Tonnes PAO						
HCFC-22	41,12	55,28	42,13	25,21	25,74	54,20
HCFC-141b	18,60	18,71	0,00	0,00	0,00	28,80
Sous-total (tonnes PAO)	59,72	73,99	42,13	25,21	25,74	83,00
HCFC-141b dans des polyols prémélangés importés	16,50	19,80	24,75	25,93	24,21	11,31*

*Consommation moyenne entre 2007 et 2009.

3. La consommation de HCFC diminue en raison de la mise en oeuvre des activités du PGEH qui incluent la formation sur les pratiques d'entretien exemplaires et les contrôles des importations, et l'adoption de solutions de remplacement sans HCFC, surtout le R-410A pour la climatisation. La consommation de HCFC-141b en vrac est nulle depuis 2016 puisque la seule société de formulation qui importait du HCFC-141b en vrac, a cessé l'importation de cette substance depuis cette année-là. Les entreprises dans le secteur des mousses consomment du HCFC-141b, contenu dans des polyols prémélangés importés, pour leurs opérations.

Rapport sur la mise en oeuvre du programme de pays

4. Le gouvernement de la Jordanie a déclaré des données pour le secteur de la consommation de HCFC dans le cadre du rapport sur la mise en oeuvre du programme de pays en 2018, qui correspondent aux données déclarées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement met en oeuvre un système d'octroi de permis et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC et que la consommation totale de HCFC pour 2016-2018 était inférieure aux objectifs de l'Accord. Cependant, les données sur la

¹ Selon la lettre du ministère de l'Environnement de la Jordanie, datée du 7 octobre 2019, adressée à la Banque mondiale.

consommation en 2016 et 2017 diffèrent des données déclarées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal, tel qu'indiqué dans le Tableau 2.

Tableau 2. Rapport sur la consommation de HCFC pour 2016 et 2017

Détails	2016		2017	
	Tm	Tonnes PAO	Tm	Tonnes PAO
Rapport de vérification	762,55	41,94	428,86	23,59
Rapport en vertu de l'article 7 (tm)	766,00	42,13	458,28	25,21
Différence	(3,45)	(0,19)	(29,42)	(1,62)

6. Le Secrétariat a demandé à la Banque mondiale de collaborer avec le gouvernement pour revoir les données du rapport de vérification et déterminer si les données de consommation déclarées en vertu de l'article 7 devraient être révisées. D'après les conclusions du rapport de vérification, le gouvernement envisage de prendre des mesures pour améliorer le suivi et la déclaration des HCFC, telles que de la formation, des systèmes de gestion de l'information visant à renforcer les données sur les HCFC.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

Cadre juridique

7. Le système d'octroi de permis et de quotas pour les importations de HCFC a été mis à jour en 2013 afin d'assurer un contrôle efficace des importations et des exportations de HCFC. Le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du système d'octroi de permis et de règlements nationaux, notamment l'interdiction de fabriquer et d'importer des unités de climatisation à base de HCFC-22 et la conformité obligatoire à la norme minimale de performance énergétique pour les équipements de climatisation (à partir de décembre 2016) qui interdit la mise en marché d'équipements de catégorie inférieure à celle des équipements les plus éco-énergétiques. Les activités liées à l'élaboration de règlements en vue d'interdire les importations de HCFC-141b en vrac et contenu dans des polyols prémélangés importés d'ici le 1^{er} janvier 2022, débiteront durant la période 2020-2021.

Secteur de fabrication des mousses de polyuréthane (PU) et de mousse pulvérisée

8. Le secteur des mousses PU inclut la reconversion de trois grandes entreprises, 43 petites et moyennes entreprises (PME) et six entreprises avec des applications de mousse pulvérisée. Des accords de subvention partielle ont été signés avec les quatre entreprises suivantes dans la fabrication de mousses PU et avec six entreprises pour la fabrication de mousse pulvérisée, tel qu'indiqué au Tableau 3.

Tableau 3. Entreprises de mousse PU et de mousse pulvérisée dans le cadre de la phase II du PGEH

Nom de l'entreprise	Consommation de HCFC-141b	
	Tm	Tonnes PAO
Mousse PU		
Al Qanadeel	12,00	1,32
Al Safa for Insulated Boards	35,00	3,85
Prefabricated Building	11,83	1,30
Yousef Workshop	15,50	1,71
Sous-total	74,33	8,18
Mousse pulvérisée		
Fathi Abu Arga	21,33	2,35
AL Siham	17,67	1,94
AL Jordan	7,50	0,83
AL Watan	13,20	1,45

Nom de l'entreprise	Consommation de HCFC-141b	
	Tm	Tonnes PAO
AL Rafayah	13,30	1,46
Durt AL-ostool	6,00	0,66
Sous-total	79,00	8,69
Total général	153,33	16,87

9. En 2019, les entreprises de mousses PU ont entrepris des voyages d'étude en Égypte et aux Émirats arabes unis pour comprendre la performance de la technologie et la situation de l'approvisionnement des agents de gonflage des mousses à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG), tels que le cyclopentane. À partir de ces consultations et des informations reçues, cinq entreprises de fabrication de mousses PU qui consomment plus de 10 tonnes métriques par an ont décidé de se reconverter au cyclopentane au lieu des HFO et de défrayer elles-mêmes les coûts plus élevés de cette reconversion. Ce changement de technologie a été approuvé à la 83^e réunion (décision 83/24).

10. L'ONUDI a organisé des voyages d'étude en Égypte et aux Émirats arabes unis avec les six entreprises de mousse pulvérisée en 2018 pour des discussions sur des aspects techniques et opérationnels reliés à l'utilisation du HFO-1233zd(E) dans les produits de mousse pulvérisée et pour observer la performances des agents de gonflage (HFO, CO₂) dans les laboratoires des fournisseurs. Après ces voyages d'étude, deux fournisseurs ont envoyé des échantillons de formulations de mousse à base de HFO et de CO₂ pour démonstration de la mousse pulvérisée sur le toit du ministère de l'Environnement. Suite aux résultats, les six entreprises ont sélectionné le HFO-1233zd (E) comme agent de gonflage et signé une entente avec l'ONUDI. La reconversion de ces entreprises devrait être achevée d'ici 2021.

11. Les activités dans les entreprises restantes qui utilisent du HCFC-141b comme mousse isolante dans la réfrigération domestique, et dans les PME, incluant l'assistance technique pour l'élaboration de formulations à faible PRG et de faible coût, les essais et le soutien pour la reconversion à des solutions de remplacement, devraient être mises en œuvre en 2020 et 2021.

Secteur de la fabrication dans la réfrigération commerciale

12. Des activités de reconversion dans 22 entreprises de fabrication dans la réfrigération commerciale qui produisent des équipements, tels que des armoires réfrigérées, des vitrines à basse température pour les chambres froides des supermarchés et les dépanneurs, devraient être mises en œuvre en 2020 et 2021.

Secteur de l'entretien dans la réfrigération

13. Les mesures initiales concernant la préparation d'une stratégie nationale pour le secteur de l'entretien dans la réfrigération et la climatisation ont été entreprises par l'ONUDI en étroite consultation avec l'Unité nationale de l'ozone (UNO) et le Bureau de mise en œuvre et de gestion des projets (BGP) au ministère de l'Environnement; avec l'endossement des ministères concernés et autres parties prenantes industrielles du secteur de l'entretien, en juin 2019. La stratégie du secteur de l'entretien a pour objectif principal de réduire l'utilisation du HCFC-22 par la formation des techniciens et le renforcement des capacités. Les activités proposées incluent, entre autres, de la formation pour les agents des douanes et l'organisation des normes et de la métrologie, une mise à jour et l'élaboration de cours de formation pour les techniciens et les écoles professionnelles, une composante de récupération et régénération, la mise en place de projets de démonstration pour l'adoption d'options à faible PRG et hautement éco-énergétiques dans les chambres froides, des activités de sensibilisation et de vulgarisation, et des règlements de certification pour le secteur de l'entretien. Le recrutement d'experts techniques pour travailler à la mise en œuvre des activités convenues est en cours.

Bureau de gestion des projets (BGP)

14. Le BGP, situé au sein de l'UNO, gère la mise en œuvre de la phase II par : la coordination avec les parties prenantes et des consultations avec l'industrie sur la mise en œuvre du projet; l'organisation de voyages d'étude pour les entreprises de mousse afin d'améliorer leur compréhension des technologies de remplacement pour les mousses et l'accès à des fournisseurs de nouvelles formulations; la préparation, la mise en œuvre et la révision des programmes de travail; la préparation des rapports exigés par les agences d'exécution et le Comité exécutif; la gestion financière pour assurer une utilisation efficace des ressources du Fonds multilatéral; le développement et l'entretien de la gestion des systèmes informatiques; une supervision facilitée des projets par les agences d'exécution; et les audits de performance et financier.

15. Le Tableau 4 présente les budgets et les dépenses pour la composante BGP.

Tableau 4. Budgets et dépenses pour le BGP (\$ US)

Rubriques	Banque mondiale			ONUDI		
	Total	Première tranche	Décaissement	Total	Première tranche	Décaissement
Coûts de personnel	94 280	31 427	9 415	80 000	28 086	56 919
Coûts de consultants	20 000	5 000	0	0	0	0
Déplacements	7 000	4 624	0	20 000	10 000	11 591
Loyer	0	0	0	0	0	0
Communication	2 500	0	0	10 000	0	0
Réunions/ateliers	14 351	5 000	0	0	0	0
Autres	1 500	500	0	4 243	0	0
Total	139 631	46 551	9 415	114 243	38 086	68 510

Niveau de décaissement des fonds

16. En date du 7 octobre 2019, sur le montant de 919 127 \$US approuvé jusqu'à présent (526 956 \$US pour la Banque mondiale et 392 171 \$US pour l'ONUDI), 190 711 \$US (20,75 pour cent) ont été décaissés (22 229 \$US pour la Banque mondiale et 168 542 \$US pour l'ONUDI). Le solde de 728 356 \$US sera décaissé en 2020 et 2021.²

Plan de mise en œuvre pour la deuxième tranche du PGEH

17. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre janvier 2020 et décembre 2021 :

- (a) Reconversion dans le secteur des mousses PU pour les quatre entreprises ayant des accords de subvention partielle et signature d'accords de subvention partielle avec sept autres entreprises, incluant la mousse isolante pour une entreprise de fabrication dans la réfrigération domestique, ce qui mènera à l'élimination de 118,6 tm (13,05 tonnes PAO) de HCFC-141b; coordination de la collecte de données et mise en œuvre des activités de reconversion avec les PME. Ces activités seraient achevées en 2022 (Banque mondiale) (669 133 \$US plus les soldes de la tranche précédente);
- (b) Reconversion des entreprises de mousse pulvérisée, incluant la coordination et le suivi de la mise en œuvre dans les six entreprises (ONUDI) (246 727 \$US);

² La Banque mondiale a indiqué qu'en date du 18 novembre 2019, un montant additionnel de 32 503 \$US a été décaissé, représentant 24,29 pour cent du total des fonds approuvés jusqu'à présent.

- (c) Reconversion de 22 entreprises de fabrication dans le secteur de la réfrigération commerciale, incluant la coordination de la collecte des données, le soutien technique et la mise en œuvre des projets de reconversion dans les entreprises admissibles qui devront être achevés en 2022 (Banque mondiale) (71 361 \$US);
- (d) Assistance technique et activités de soutien pour les PME à travers une société de formulation qui développera une(des) nouvelle(s) formulation(s) à base de HFO, en tenant compte des aspects techniques et économiques (Banque mondiale) (203 245 \$US);
- (e) Mise en œuvre d'activités dans le secteur de l'entretien, incluant la formation de 60 agents des douanes et d'application de la loi sur le suivi et la déclaration de la consommation de HCFC; la formation de 20 formateurs et de 100 techniciens sur les pratiques d'entretien exemplaires et l'utilisation sécuritaire des frigorigènes inflammables; la mise en place d'un centre de régénération, incluant la fourniture d'équipements (par ex. machines de récupération, détecteurs de fuites, balances de frigorigènes et identificateurs) et une formation technique sur la récupération et la régénération; l'élaboration d'un système de certification en collaboration avec l'Institut des normes et de métrologie de Jordanie (JISM), la Société de la formation professionnelle (VTC), la Direction de la Défense civile et le Centre d'accréditation et de contrôle de la qualité (CAQA) (ONUDI) (267 424 \$US, plus les soldes de la tranche précédente).

18. Les activités reliées au BGP, prévues dans le cadre de la deuxième tranche incluraient la coordination de la mise en œuvre des activités prévues dans le secteur des mousses, incluant le soutien d'assistance technique pour les PME dans les applications de mousse et la mise en œuvre d'activités dans le secteur de l'entretien. Deux membres du personnel, avec le soutien de l'agent des finances et de l'approvisionnement de l'UNO, gèreraient les activités du BGP. Le Tableau 5 fournit de l'information sur le budget de la composante BGP pour l'ONUDI et la Banque mondiale, avec un total de 96 513 \$US.

Tableau 5: Budgets pour le BGP durant la mise en oeuvre de la deuxième tranche (\$ US)

Budget	Budget – Composante de la Banque mondiale	Budget – Composante de l'ONUDI
Coûts de personnel	48 000	7 000
Coûts des consultants	10 000	12 000
Déplacements	2 315	4 000
Loyer	0	2 000
Communication	1 500	1 000
Réunions/ateliers	7 500	0
Autres	500	698
Total	69 815	26 698

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Phase I du PGEH

19. Les activités de la phase I du PGEH sont terminées et le rapport d'achèvement de projet a été soumis le 6 novembre 2019. La Banque mondiale a indiqué qu'elle finaliserait les procédures financières et administratives et restituerait les soldes à la 85^e réunion.

Rapport sur la consommation de HCFC

20. Conformément à la décision 82/31(c), le gouvernement de la Jordanie a soumis des données révisées pour le programme de pays de 2013, 2014, 2015 et 2017, qui correspondent aux données exigées en vertu de l'article 7 pour les années respectives.

21. Le Secrétariat a aussi demandé à la Banque mondiale de clarifier pourquoi les données de consommation dans le rapport de vérification pour 2016 et 2017 diffèrent des données déclarées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal pour ces années. La Banque mondiale a précisé que le gouvernement avait accepté de réviser les données exigées en vertu de l'article 7 pour 2016 et 2017, à la lumière des conclusions du rapport de vérification de 2016-2017.

Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche du PGEH

Cadre juridique

22. Le gouvernement de la Jordanie a déjà fixé les quotas d'importations de HCFC pour 2019 à 25,5 tonnes PAO, ce qui est inférieur aux cibles de contrôle du Protocole de Montréal et les a alloués aux 13 importateurs dans ce pays.

Secteur de l'entretien dans la réfrigération

23. Le Secrétariat a pris note du retard dans la mise en oeuvre des activités dans le secteur de l'entretien. La Banque mondiale a précisé que les travaux préparatoires avaient pris plus longtemps que prévu; toutefois le coordinateur national a été recruté et la stratégie élaborée et de futures actions sont identifiées. On s'attend donc à ce que les activités soient mises en oeuvre sans autres délais. De plus, le gouvernement prévoit introduire des règlements pour la certification des techniciens et des ateliers d'entretien à la fin de 2020; accélérer le programme de formation des formateurs et des techniciens dans le secteur de l'entretien; et équiper le centre de régénération. Aucune activité n'est prévue en lien avec les projets de démonstration sur des technologies à faible PRG et éco-énergétiques dans le secteur de la réfrigération commerciale pendant la deuxième tranche.

BGP

24. Le Secrétariat a demandé des précisions sur les raisons pour lesquelles les coûts de personnel dans la composante de l'ONUDI ont presque doublé par rapport à la première tranche; l'ONUDI a indiqué que pour assurer la continuité des travaux, les contrats du personnel et des experts ont été émis pour 2019; le gouvernement et l'agence sont conscients des budgets totaux pour le BGP et déploient tous les efforts possibles pour s'assurer que les budgets ne soient pas dépassés durant la mise en oeuvre.

Pérennité de l'élimination des HCFC

25. Le rapport d'achèvement de projet pour la phase I, la mise en œuvre documentée de la reconversion de trois projets dans le secteur de la climatisation et la mise en œuvre des activités dans le secteur de l'entretien; la réglementation interdisant la fabrication et les importations d'équipements de climatisation résidentielle à base de HCFC est mise en œuvre et effective depuis le 31 décembre 2016. Durant la phase II, les activités progressent avec des projets de reconversion en cours de mise en œuvre dans de grandes entreprises de fabrication de mousses PU et de mousse pulvérisée; les activités d'assistance technique prévues pour la reconversion des entreprises restantes dans le secteur des mousses et les PME, les activités dans le secteur de l'entretien, incluant la formation de formateurs, de techniciens et d'agents des douanes ainsi que la mise en œuvre de règlements visant à contrôler l'approvisionnement et l'utilisation des HCFC, continueront de contribuer à garantir la pérennité de l'élimination.

Conclusion

26. La consommation vérifiée du pays, de 2016 à 2018, respectait les cibles stipulées dans l'Accord entre le pays et le Comité exécutif; les importations de HCFC-141b en vrac sont nulles depuis 2016. Le système d'octroi de permis d'importation et de quotas est opérationnel et permettra des réductions de la consommation de HCFC conformes au calendrier d'élimination du Protocole de Montréal. Les activités du secteur de fabrication des mousses PU et pulvérisée dans les grandes entreprises progressent; des activités dans d'autres applications de mousse et dans les PME sont proposées pour une mise en œuvre en 2020 et 2021, avec l'assistance technique nécessaire pour l'adoption d'agents de gonflage à faible PRG. En dépit de quelques retards initiaux dans la finalisation de la stratégie pour le secteur de l'entretien, qui sont maintenant résolus, des activités sont proposées avec une mise en œuvre accélérée au cours de la deuxième tranche.

RECOMMANDATION

27. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la Jordanie; et recommande aussi l'approbation globale de la deuxième tranche de la phase II du PGEH pour la Jordanie, avec le plan correspondant de mise en œuvre de la tranche, et les montants de financement indiqués dans le Tableau suivant, étant entendu que :

- (a) La Banque mondiale fournirait une mise à jour à la 86^e réunion sur l'état de la mise en œuvre des activités dans la phase II du PGEH pour la Jordanie;
- (b) Le Trésorier transférerait les fonds à la Banque mondiale et à l'ONUDI uniquement après confirmation par le Secrétariat que la consommation de 2016 et 2017 déclarée dans le rapport sur la mise en œuvre du programme de pays et selon l'article 7 du Protocole de Montréal a bien été amendée, afin de refléter la consommation vérifiée pour ces années; et
- (c) Si la confirmation mentionnée à l'alinéa précédent n'a pas été reçue d'ici le 15 janvier 2020, alors aucun financement ne serait transféré et la deuxième tranche pourrait être soumise de nouveau à une réunion future.

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	1 013 554	70 949	Banque mondiale
(b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	540 849	37 859	ONUDI
